

Les apiculteurs ne font pas leur miel du mauvais temps



■ Cette année, la récolte est catastrophique. Alors que, cette année, les Français vont consommer 40 000 tonnes de miel, il n'en sera produit que 8 000 à 10 000 tonnes. Photo d'archives Fabrice HEBRARD/Le Dauphiné Libéré

La production de miel est en chute libre. Comment fait-on quand on est un professionnel reconnu comme Apidis ? Quelles sont les raisons de la baisse de la production selon le syndicat des apiculteurs ?

Le quart, le dixième, le tiers... Les chiffres ne sont pas les mêmes mais ils ont tous la même connotation négative : la récolte de miel est catastrophique cette année, en Côte-d'Or comme dans le reste de la France. Tous les apiculteurs sont d'accord, les professionnels comme ceux qui exercent cette activité pour le plaisir. Et, quelque part au fond de sa tête, le consommateur entend la phrase attribuée à Albert Einstein selon laquelle « si l'abeille disparaît, l'humanité en a pour quatre ans à vivre ». Même si le célèbre physicien est connu pour autre chose que ses talents d'apiculteur et que l'on n'est pas sûr du tout qu'il ait dit ça... Bref, il y a vraiment

moins de miel et la filière tente de s'organiser. La France devrait produire, cette année, entre 8 000 et 10 000 tonnes de miel et en consommer 40 000. Une partie de cette production est commercialisée par Les Ruchers de Bourgogne – une des marques de l'entreprise Apidis – installés à Dijon et en Côte-d'Or depuis 1890.

« On fait l'impossible pour valoriser le miel français »

Apidis est l'un des plus importants producteurs de miel de France avec 200 à 300 tonnes par an. « On fait l'impossible pour valoriser le miel français », estime Pascal Perronneau, qui préside la société aux côtés de son neveu Thomas Decombard-Perronneau, directeur général. Car Apidis reste une maison familiale, où, depuis cinq générations, on cultive le goût de la qualité. De quoi permettre à Thomas Decombard-Perronneau de commenter : « Il va falloir faire attention, cette année, à bien décrypter les

5 C'est, en milliards d'euros, le coût estimé du travail nécessaire pour remplacer les abeilles si elles ne pollinisaient pas les arbres fruitiers, comme c'est le cas après ce printemps pluvieux.

étiquettes ». Car l'Hexagone va manquer de miel et certains producteurs, moins scrupuleux que d'autres, risquent d'investir le marché. Chez Apidis, qui emploie aujourd'hui 48 salariés (ainsi que plusieurs dizaines de milliers d'ouvrières dans ses 4 500 ruches), pour faire face à une production en chute libre depuis plusieurs années déjà, on a eu l'idée de se diversifier. Cette année, l'entreprise a notamment proposé une fleur différente à ses butineuses : celle de moutarde, en accord avec l'entreprise Falot (lire ci-dessous).

J. Remy

Quand le miel se marie à la moutarde

L'entreprise Apidis est dirigée par une famille de passionnés. Des gens qui ne manquent ni d'éthique ni d'idées et, donc, de nouveautés de qualité à vendre. À tel point que la légère baisse du chiffre parfois n'empêche pas une hausse des bénéfices. Il y a deux ans, il s'agissait des miels aux épices concoctés avec le chef de *L'abbaye de La Bussière*. Cette année, c'est la reprise du pot à l'ancienne, en carton huilé, imaginé par le fondateur de la marque, et... le miel de moutarde, réalisé en accord avec la célèbre moutarderie Falot. Le premier miel de ce type vient d'être récolté. Un miel d'été, blanc et crémeux, qui ne devrait pas monter au nez : le piquant de la graine de moutarde vient du taux d'humidité. Or, dans le miel, il est inférieur à 20%. Et pour l'année prochaine ? « On ne peut pas encore en parler », déclare le président, Pascal Perronneau, l'œil gourmand. « Mais ça va être bien ! »



■ À Saint-Bernard, près de Gilly-lès-Cîteaux, les abeilles ont pris place au milieu des champs de moutarde. Photo DR

APIDIS EN BREF

■ **La gestion de crise d'Apidis**
« Nous pratiquons une gestion en bon père de famille », dit, en souriant, le directeur général, Thomas Decombard-Perronneau, citant son grand-père. « On travaille avec une année d'avance et un stock, pour mieux répondre à la demande. » C'est d'ailleurs sur ce principe que l'année passée, lors de laquelle le sapin a très bien donné, ils ont stocké au maximum

ce miel si particulier et si difficile à produire.

■ **La force du nombre**
Chez Apidis, on exploite 4 500 ruches (3 500 en apiculture conventionnelle et 1 000 en bio). Et l'on pratique la transhumance chaque année, ce qui permet une diversité parfois profitable : cette année, la lavande, « c'est moyen », le romarin, « c'est mauvais ». Le thym, en revanche, « n'est pas mauvais ».



■ Chez Apidis, on pratique la transhumance des abeilles tous les ans, avec 160 ruches par camion. Photo DR

Trois explications à la baisse de production

Alain Besson est apiculteur à Francheville, où il s'occupe de près de 200 colonies. Il est aussi administrateur du plan sanitaire d'élevage au Groupement de défense sanitaire apicole de Côte-d'Or (PSE/GDSA21) et est le président départemental du syndicat des apiculteurs de Côte-d'Or (Saco21). Trois bonnes raisons de lui demander ce qu'il pense des dernières récoltes de miel. « 2014 a été une mauvaise année. 2015 a été encore plus mauvaise et 2016 bat tous les records. La récolte n'est pas tout à fait terminée, notamment dans les régions de montagne », note-t-il. Et il enchaîne très vite sur la nécessité de faire une analyse nationale de la catastrophe : « Notre syndicat va faire remonter des informations ».

1 La météo

Selon lui, les raisons de ce désastre sont d'abord à chercher dans la météo. « Dans certaines régions, les récoltes printanières sont de l'ordre du dixième de celles atten-



■ Alain Besson, président du syndicat des apiculteurs de Côte-d'Or. Photo d'archives LBP

dues. Moi qui suis en zone de montagne, sur le haut du val Suzon et le début du plateau de Langres, j'ai vraiment fait une récolte catastrophique. Au printemps, les températures étaient très, très basses, de l'ordre de 5 à 10 degrés en dessous des normales saisonnières. Les colonies n'ont pas pu se développer et, à chaque floraison de printemps, les abeilles n'ont pas pu sortir, à cause du froid ou de la pluie. » Pour le miel

Étienne Naudet, apiculteur

Un hiver trop doux, un printemps trop pluvieux

Étienne Naudet est apiculteur à Saint-Apollinaire. Et quand on lui demande combien il a de ruches, la réponse est nette : « Entre 40 et 50. J'en ai perdu près de la moitié cet hiver ». L'hiver, trop doux, a poussé les abeilles à continuer à butiner en décembre. « Elles se sont usées à sortir et beaucoup de colonies ont eu du mal à faire la jointure entre les deux saisons. » En termes de production de miel, il dit que, cette année, il va recueillir « entre le quart et le tiers de ce que [il fait] d'habitude ». Le printemps très pluvieux a découragé les abeilles de butiner, quand les pluies n'ont pas lavé les fleurs. Elles étaient confinées à l'intérieur à cause du mauvais temps et cela a provoqué des essaimage en nombre. Un essaimage, c'est la moitié de la colonie qui s'en va avec la vieille reine. Il faut ensuite un mois et demi pour que la colonie se reforme et se remette à



■ Photo d'archives LBP

produire. La deuxième récolte, d'été, est un peu moins catastrophique que celle de printemps : le colza, la moutarde, ce sont des miels qui cristallisent très vite, donc à l'extraction rapide. On peut déjà donner un ordre de grandeur. « J'étais au quart de ce que je fais d'habitude. Avec la récolte d'été, je passe au tiers ! » Et Étienne Naudet conclut, un peu narquois : « Aujourd'hui, on a de très belles ruches. Dommage que la saison soit terminée. Et l'essaimage va être difficile à empêcher ».

REPÈRE

Que dit la loi ?

L'apiculteur de profession, ou pour le plaisir, doit déclarer le nombre de ses ruches et leur emplacement. Tous les apiculteurs devront réaliser la déclaration annuelle obligatoire des ruches entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. La démarche se fait en ligne sur le site du ministère de l'Agriculture. Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher. Elle permet l'obtention immédiate d'un récépissé de déclaration et, pour les nouveaux apiculteurs, de leur numéro d'apiculteur (Napi). Au 1^{er} janvier, la fiscalité des apiculteurs a changé. Le forfait apicole a été supprimé (il était de l'ordre de 10 € par ruche, au-delà de quinze ruches) et il est remplacé par un régime de microbénéfices. L'apiculteur doit tenir un cahier de recettes. Son imposition est calculée dès la première ruche avec un abattement de 87% (recettes de 305 € minimum soit un revenu imposable d'un minimum de 40 € après un abattement de 87%).